

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



MUPRAS

Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° M21- 0010907

65235

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2445 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : K. Benabdellah

Date de naissance : 13.07.1968

Adresse : 104 B. Béni Mellal

Tél. : 5629.465965 Total des frais engagés : 1532 Dhs

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Hayat AHANDAR
Endocrinologie et Maladies
Métaboliques
091187708

Date de consultation : 25/03/2019 Nom et prénom du malade : Béirra da Jammad. Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Diabète

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CPSA Le : 30/03/2021

Signature de l'adhérent(e) : AB

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
25/03/2021	CS		150,00	

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Dr AZIZA LISSANE EDDINE 69 Bis Groupement Al Roi Hassan II Sidi Bernoussi - Casablanca Tel/Fax: 05 22740740	25/03/2021	1427,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553		Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

وصفة

ORDONNANCE

le 25/10/2014

Mr Berrada de Jazira

Dr AZIZA LISSANE EDDINE
Dr AZIZA LISSANE EDDINE
69 Bis Groupe Al Barid Hay Al Qods
Sidi Bernoussi-Casablanca
Tél/Fax: 05.22.73.42.45

$$152,50 \times 6 = 915,00$$

$$2200 \text{ le sri}$$

2) Glucophage 600mg

$$2800 \times 6 = 16800 \rightarrow 1218$$

3) Ameal 400 mg

$$1 \leftarrow \frac{1}{2} 17$$

$$68.80 \times 5 = 344,00$$

$$= 1427,00$$

PHARMACIE LISSANE EDDINE
Dr AZIZA LISSANE EDDINE
69 Bis Groupe Al Barid Hay Al Qods
Sidi Bernoussi-Casablanca
Tél/Fax: 05.22.73.42.45

Hay AL Qods, El Bernoussi - Casablanca
Tél.: 05.22.73.15.32 - 05.22.73.16.20 - 05.22.73.42.45
Fax : 05.22.73.15.72

Dr. Hayat AHANDAR
Endocrinologie et Maladies
Métaboliques
INPE: 061187703

La sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1-

Ain Sébaâ 20250 - Casablanca

LANTUS SOLOSTAR 100U/ML SOL INJ B1

P.P.V. : 152DH50



6 118001 081608

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1-

Ain Sébaâ Casablanca

Lantus SoloStar 100U/ml inj

b1 stv 3ml

P.P.V. : 152,50 DH

6 118001 081608

sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1-

Ain Sébaâ 20250 - Casablanca

LANTUS SOLOSTAR 100U/ML SOL INJ B1

P.P.V. : 152DH50

sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1-

Ain Sébaâ 20250 - Casablanca

LANTUS SOLOSTAR 100U/ML SOL INJ B1

P.P.V. : 152DH50

6 118001 081608

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1-

Ain Sébaâ Casablanca

Lantus SoloStar 100U/ml inj

b1 stv 3ml

P.P.V. : 152,50 DH

6 118001 081608

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1-

Ain Sébaâ Casablanca

Lantus SoloStar 100U/ml inj

b1 stv 3ml

P.P.V. : 152,50 DH

6 118001 081608

LOT 200408

EXP 03/2023

PPV 28.00DH

22.00

LOT 200725

EXP 04/2023

PPV 28.00DH

LOT 200167

EXP 02/2023

PPV 28.00DH

LOT 1919

EXP 12/2022

PPV 28.00DH

EXP 12/2022

PPV 28.00DH

Sanofi-aventis Maroc

Route de Rabat - R.P.1-

Ain Sébaâ Casablanca

Amarel 4 mg. cp b 30

P.P.V. : 68,80 DH

6 118001 081325

Amarel 4 mg. cp b 30

P.P.V. : 68,80 DH

6 118001 081325

Amarel 4 mg. cp b 30

P.P.V. : 68,80 DH

6 118001 081325

Amarel 4 mg. cp b 30

P.P.V. : 68,80 DH

6 118001 081325



N° IPP : 497333	N° SEJOUR : 210009806	FACTURE N° 2102004044				DATE D'ENTREE : 25/03/2021		DATE DE SORTIE : 25/03/2021		
ASSURE :						UF: 6001 CONSULTATION MEDICALE ET AUXI		DESTINATAIRE :		
MALADE : KABAILOU-BERRADA,Jaouad		N° IMMAT C.N.S.S :				KABAILOU-BERRADA,Jaouad				
NOM JEUNE FILLE :		N° D'ADHERENT OU DE MUTUALISTE :								
TIERS PAYANT 1 :		N° SE. SOC. ETRANG. :								
TIERS PAYANT 2 :										
REF. PC 1 :	REF. PC 2 :									
NATURE DE PRESTATION	LETTRE CLE	NOMBRE x COEF	PRIX UNITAIRE	TOTAL	TIERS PAYANT 1		TIERS PAYANT 2		PART DU MALADE	
					% / Dh	MONTANT	% / Dh	MONTANT	% / Dh	MONTANT
CONSULTATION DE MEDECIN	Cs	1.00	150.00	150.00					0.00	150.00
CONSULTATION DE SPECIALISTE										

Intervenant : 100093 DR. AHANDAR HAYAT			TOTALS :		150.00					150.00
Arrêtée la présente facture à la somme de :			PLAFOND PC :						ACOMPTE :	
CENT CINQUANTE DHS			REMISE :		0.00	REGLE :	150.00		AVOIR :	
			RESTE DU :		0.00					
DATE FACTURE : 25/03/2021		EDITEE LE : 25/03/2021		PAR: LAHBAR		ACCIDENT DE TRAVAIL				
VISA						DATE AT :				
						N° DE POLICE :				
						Règlement à effectuer à l'ordre de : POLYCLINIQUE C.N.S.S - SIDI BERNOUSSI				
						BANQUE : BMCE - BERNOUSSI				
						N° compte bancaire : 01178000049210006006888				